

Les accommodements raisonnables

Bonjour, nous sommes des élèves de cinquième secondaire de l'école Jean-De-Brébeuf. Étant dans un milieu composé d'un grand nombre d'immigrants, nous nous sentons concernés par la commission Bouchard-Taylor. Nous avons donc décidé de partager nos opinions au sujet des accommodements raisonnables.

Tout d'abord, penchons-nous sur le système d'éducation. Nous considérons que le Québec a fait d'énormes progrès en rendant les écoles laïques. Après tout, le but d'une école n'est pas d'inciter ses élèves à adopter une religion quelconque, mais bien de leur apprendre à avoir l'esprit critique. Les pratiques religieuses n'ont pas leur place dans les établissements scolaires, il est hors de question de faire des concessions sur ce point.

Ensuite, pour ce qui est de la langue française, nous aimerions vous rappeler qu'il est difficile d'apprendre une nouvelle langue à partir d'un certain âge. C'est pourquoi nous sommes d'avis que si le Québec veut garder sa langue, il est préférable de se concentrer sur les adolescents et les enfants qui proviennent d'ailleurs. Rendons obligatoire la fréquentation d'une école française pour les nouveaux arrivants afin qu'ils ne décident pas d'opter pour une école anglaise.

Pour finir, il est évident que le Québec est une terre de liberté où chacun a sa place. Nous ne devons pas forcer les immigrants à être assimilés, cela serait contraire à nos valeurs. Par contre, nous devons quand même mettre des limites pour éviter d'être assimilés à notre tour. La diversité culturelle est une richesse dont nous pouvons être fiers, car elle apporte à notre nation une ouverture d'esprit essentielle pour un avenir meilleur.